



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 29 janvier 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.4

**5^{ème} MODIFICATION DU POS DE TOULOUSE MÉTROPOLE,
COMMUNE DE MONS**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel BIASOTTO Franck BOISSON Dominique BOLZAN Jean-Jacques CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique COSTES Bruno DOITTAU Véronique FAURE Dominique FONTA Christian FRANCES Michel GRIMAUD Robert HAIJJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette LATTES Jean-Michel	MALNOUE Philippe MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis MOLINA Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PLANTADE Philippe RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SUSSET Martine TOUTUT-PICARD Elisabeth TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain LATTARD Pierre	OBERTI Jacques GARCIA Mireille
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François DELSOL Alain	MARIN Pierre LECLERCQ Daniel BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	
COMBRET Jean-Pierre	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. ROUGÉ
BROQUERE Gilles, représenté par M. PLANTADE
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
MORINEAU Christine, représentée par M. PACE
SERP Bertrand, représenté par M. MOUDENC
SIMON Michel, représenté par M. SANCÉ
SUSIGAN Alain, représenté par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BAYONNE Serge
CALVET Brigitte
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick
ESCOULA Louis

FOREST Laurent
GRENIER Maurice
LAFON Arnaud
MARIN Claude
MIRC Stéphane
PERE Marc

SAVIGNY Thierry
SUAUD Thierry
TABORSKI Catherine
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
LERY Sébastien

MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François

SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 49	Votants : 56
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 56

Par courrier en date du 3 août 2015, Toulouse Métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'occupation des sols pour la commune de Mons, avant ouverture de l'enquête publique. La commune est située en territoire de Développement mesuré du SCoT.

Ce projet a pour objet :

- Dans le secteur, sous pixel mixte, de Monac, de réduire la taille minimum des parcelles du sous-secteur 1NAe (2,6 ha) en intégrant au sous-secteur voisin 1 NAb, dont les densités sont de l'ordre de 10 logements à l'hectare.
- L'intégration des sous-secteurs 1 NAa et 1 NAd1 aujourd'hui bâtis, dans la zone UB ;
- La transformation du sous-secteur 1NAd2 (4000 m²) en secteur UBb pour en conforter la vocation résidentielle ;

Les dispositions de la présente modification n'appellent pas d'observation au regard du SCoT.

Le SMEAT attire, toutefois, l'attention de la collectivité sur le fait que l'ensemble des secteurs ouverts, actuellement, à l'urbanisation dans ce POS (et qui sont identiques à ceux qui étaient déjà ouverts au 1^{er} janvier 2010) représentent la totalité des potentiels d'extension (pixels) de cette commune et sont, pour leur plus grande part, déjà bâtis. De ce fait, toute poursuite de l'accueil dans cette commune, y compris au-delà de 2020, ne pourra se faire qu'au sein du tissu urbain existant.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du POS de Toulouse Métropole, Commune de Mons.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Madame le Maire de Mons et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 2 février 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC